

Municipalité de Saint-Siméon

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98

Saint-Siméon (Québec)

G0T 1X0

Tél. : (418) 638-2691 / Fax : (418) 638-5145

Courriel : munstsimeon@bellnet.ca

MÉMOIRE

SUR

LE PROJET DE RÉFORME DE LA CARTE ÉLECTORALE DU QUÉBEC

4 JUIN 2008

Monsieur le Directeur général des Élections,

Quelle ne fut pas ma déception lorsque j'ai appris que vous aviez osé penser, allant même jusqu'à proposer, de nous retirer du comté de Charlevoix.

Moi, mes concitoyens et mes concitoyennes étions au désarroi. Au tout début, nous avons pensé et dit à haute voix : c'est un canular! Mais non, nous avons vite réalisé que c'était bel et bien une vraie proposition.

Cette proposition est impensable, inconcevable, voir même inacceptable pour nos populations. Dites-vous bien qu'on ne peut sortir un Charlevoisien de Charlevoix !!!

Les faits :

La circonscription de Charlevoix compte un nombre d'électeurs qui est sous la limite prévue par la Loi électorale (situation « d'exception négative »), alors que celle de René-Lévesque est en voie d'être dans la même situation.

Le changement que vous proposez vise à corriger l'exception négative de la circonscription de Charlevoix en déplaçant sa limite vers l'ouest, de manière à regrouper tout le territoire de la MRC de La Côte de Beaupré ainsi que celle de l'Île d'Orléans.

Vous suggérez de lui donner le nom de « *Beaupré-Charlevoix* », pour l'instant, m'avancerais-je à dire. Il nous semble que cette proposition amène Charlevoix en voie de disparition. Vous enlevez au comté de Charlevoix des municipalités enracinées depuis toujours pour greffer ce qui en reste avec Beaupré et l'Île d'Orléans. Dans cet optique Charlevoix n'aura plus une très grande place dans le futur.

Pour éviter que la circonscription de René-Lévesque ne se retrouve elle aussi en situation d'exception, vous proposez d'ajouter à son territoire certaines municipalités situées de l'autre côté de la rivière Saguenay, soit Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine, ainsi que les territoires non organisés de Sagard et du Mont-Élie, qui font actuellement partie de Charlevoix.

Modification problématique

Le transfert des municipalités de Saint-Siméon et de Baie-Sainte-Catherine de la circonscription de Charlevoix vers celle de René-Lévesque, sur la Côte-Nord, est inéquitable pour nos concitoyens.

Une Vision , deux poids

On constate facilement votre vision " métropolitaine " quand vient le temps de tracer, à coup de crayons, la nouvelle carte qui nous envoie dans la circonscription de René-Lévesque.

Pour former le nouveau Beaupré-Charlevoix, vous maintenez le principe de conserver, unis dans une même circonscription, tout le territoire de la MRC de la côte de Beaupré et de l'Île d'Orléans. Bravo c'est donc que vous convenez de l'importance du sentiment d'appartenance pour les citoyens de ces villages voisins de la Capitale Nationale. Vous voulez aussi respecter la tradition de concertation du milieu aux organismes sociaux-économiques.

Loin des yeux

Il semble qu'il ait été plus facile de tracer les lignes qui allaient nous couper du Charlevoix traditionnel pour nous transférer de l'autre côté du Fjord du Saguenay.

La nécessité de satisfaire aux nouvelles normes comptables électorales nous envoie dans un " ailleurs " pour ainsi corriger une situation « d'exception négative » annoncée dans la circonscription de René-Lévesque. Nous rejetons donc votre proposition de révision.

Quelle désinvolture quand il s'agit d'imposer la réforme au loin et de faire respecter un principe numéraire. Le nombre d'électeurs ne doit pas être la seule déterminante de la circonscription. Votre proposition fait de nous des citoyens orphelins de leur région d'appartenance , du milieu où ils vivent.

Pourriez-vous imaginer une nouvelle circonscription « Vieux-Québec / Lévis » où l'un partageant le miroir de l'autre? On pourrait espérer qu'ils partagent un jour plus que le traversier qui les unis dans un trajet de 5 minutes ? Impossible dites-vous !

C'est pourtant ce que vous nous proposez en nous offrant le transfert de l'autre côté du Fjord. Vous devez prendre en compte d'autres facteurs que celui de la démographie.

Les municipalités de **Saint-Siméon** et de **Baie-Sainte-Catherine** ont toujours été associées à l'histoire de Charlevoix et en partagent les institutions.

Le sentiment d'appartenance est une autre dimension de la question. **Séparer Saint-Siméon et Baie-Ste-Catherine de Charlevoix pour les rattacher à l'autre côté du Saguenay est un non sens.**

Il s'agit ici plus encore que du sentiment d'appartenance, il s'agit de notre vie au quotidien.

Nous ne partageons pas Charlevoix, NOUS SOMMES CHARLEVOIX et participons pleinement aux destinées et au développement de ses institutions.

Nous sommes présent à la MRC de Charlevoix-Est, à la Commission Scolaire de Charlevoix, au Centre de santé de Charlevoix, au Centre Local d'Emploi, à l'Association Touristique Régionale de Charlevoix, au C.L.D. de la MRC de Charlevoix-Est, à la SADC de Charlevoix, au Comité d'organisation des mesures d'urgence de Charlevoix-Est, à la circonscription foncière de Charlevoix, etc...

Une autre problématique d'une grande importance pour nous : la distance.

Les élus municipaux et nos citoyens désirant rencontrer leur député devront se rendre jusqu'à Baie-Comeau. Cela nous oblige à cédule une journée entière pour une rencontre d'une durée d'une heure tout au plus avec ce dernier, tout en considérant qu'il faut compter 7 heures pour aller et revenir en voiture.

D'autant plus, que compte-tenu de son vaste territoire, il est déjà difficile pour les gens de son district d'obtenir un rendez-vous. Actuellement, le bureau de notre députée est à 20 minutes de chez nous en voiture. Vraiment mais vraiment, monsieur le DGE, j'ai beau étudier votre proposition mais j'y vois beaucoup plus d'embuches que de positif. Que partagerons-nous avec les citoyens de la côte nord ? Notre tradition et notre expérience de concertation et de gestion sont avec Charlevoix depuis toujours.

Nous sommes certains que la circonscription de Charlevoix perdrait du gallon en se voyant amputée des municipalités de Baie-Sainte-Catherine et de Saint-Siméon en plus du T.N.O. pour les remplacer par une partie de la région immédiate de Québec, soit l'île d'Orléans et toute la côte de Beauré.

La loi prévoit que les circonscriptions doivent compter en moyenne 45 156 électeurs, mais permet des écarts de plus ou moins 25 pour cent, ce qui laisse à la Commission de la Représentation Électorale une bonne marge de manœuvre pour corriger la proposition et nous conserver dans Charlevoix. Pourquoi donc exclure nos municipalités de Charlevoix?

Nous craignons que **le démembrement du comté de Charlevoix** vienne encore augmenter le désintérêt de la population et de notre jeunesse face au processus démocratique. En effet, la faiblesse du poids démographique de la population du Charlevoix traditionnel (MRC de Charlevoix-Est et de Charlevoix) dans les comtés nouvellement formés fera assurément porter les campagnes électorales sur des enjeux probablement étrangers à la région, ce qui ne stimulera pas l'intérêt populaire.

Votre proposition de **transfert hors du Charlevoix** banalise, rejette et renie tout le cheminement que nous avons parcouru en tant que partenaire impliqué dans notre région administrative et comme circonscription électorale.

De plus, **cette proposition déstabilise les relations entre nous** dans notre communauté de **Charlevoix-Est** et porte atteinte à l'homogénéité du tissu social de la sous-région de Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine en **coupant notre participation aux enjeux du comté électoral de Charlevoix**.

Elle ne fait que démontrer la méconnaissance des gens de la ville face aux réalités que nous vivons en région ou à la campagne et méprise la tradition au profit d'une comptabilité en manque d'inspiration.

Nous vous demandons donc d'apprécier notre requête et de procéder aux ajustements requis pour conserver Saint-Siméon, Baie-Sainte-Catherine, le TNO et le Mont-Elie dans la circonscription de Charlevoix.

Si la stricte observance du nombre souhaitable d'électeurs devait avoir préséance sur le bon sens, l'histoire, la tradition et toutes les relations sociales et économiques à notre région d'appartenance de Charlevoix, vous **confirmeriez un peu plus encore le non respect de la participation harmonieuse des régions à la vie démocratique du Québec.**

Sans vous en faire la lecture, vous trouverez, en annexe au présent document, la résolution du conseil municipal de notre Municipalité adoptée le 5 mai dernier nous opposant à cedit projet de révision de la carte électorale.

CONCLUSION

Saint-Siméon figure parmi la liste des municipalités dévitalisées. Il ne faudrait pas empirer notre sort avec votre proposition !

Cet après-midi, la Conférence Régionale des Élus a déposé son mémoire signifiant, elle aussi, le non sens d'aller de l'avant avec cette proposition de redécoupage sans équivoque.

Mesdames, messieurs, vous devez vous montrer ouvert à nos commentaires et suggestions. Notre intervention veut vous apporter un éclairage nouveau, pertinent sur notre refus d'adhérer à votre proposition de la refonte de la carte électorale pour Charlevoix.

En conséquence, la Municipalité de Saint-Siméon vous demande de conserver le statu quo, c'est-à-dire de maintenir les limites actuelles de la circonscription de Charlevoix.

Vous devez refaire votre exercice et nous compter avec Charlevoix. Le nombre d'électeurs dans notre Charlevoix actuel est de 32 932 ce qui représente un écart de 27% alors que la loi vous permet plus ou moins 25%. Nous insistons donc à ce qu'une dérogation soit accordée afin de freiner le chambardement enclenché. Le poids de nos deux villages saurait mieux s'exprimer de concert à la MRC de Charlevoix- Est, qu'il ne faut surtout pas scinder.

Une dernière intervention mais non la moindre qui s'adresse tout particulièrement à la population de Saint-Siméon, de Baie-Ste-Catherine, du T.N.O et du Mont-Elie ici présente :

MOBILISONS-NOUS DÈS MAINTENANT!

**Que chacun et chacune de vous fasse connaître son opinion ou simplement appuyer notre mémoire par le biais d'internet sur le site :
« www.lacartechange.qc.ca.**

RÉAGISSONS AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD.

Merci.

ANNEXE #1

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

de la séance ordinaire tenue lundi le 5 mai 2008, au lieu et heure
ordinaire des séances du Conseil

Sont présents Mesdames / Messieurs les membres du conseil:

Marie-Claude Guérin, Pierrette Latulippe, Laurence Savard Carré,
Vincent Dufour, Jean-Guy Harvey et Steeve Lizotte, sous la
présidence de monsieur le Maire Pierre Asselin.

TOUS FORMANT QUORUM

RÉSOLUTION NUMÉRO « 08-05-28 »

- ATTENDU QUE le 12 mars dernier, la Commission de la représentation électorale (CRE) déposait une proposition de nouvelle carte électorale du Québec;
- ATTENDU QUE la nouvelle carte proposée prévoit des changements majeurs pour certaines circonscriptions, notamment celle de Charlevoix;
- ATTENDU QUE cette révision de la carte électorale a comme effet de transférer entre autre les municipalités de Saint-Siméon et de Baie-Sainte-Catherine, ainsi que les territoires non organisés de Sagard et du Mont-Élie dans le Comté de René-Lévesque;
- ATTENDU QUE ce transfert a comme effet d'enlever plus de 50% au territoire la MRC de Charlevoix-Est;
- ATTENDU QUE l'utilisation du critère démographique pour définir les circonscriptions électorales n'est pas du tout compatible avec l'évolution que connaît le Québec, ni avec les grands enjeux démographiques et territoriaux qui sont ceux de ce début de 21^e siècle;

ATTENDU QUE la proposition de redécoupage ne tient aucunement compte de l'aspect géographique de la situation, la Rivière Saguenay constituant une limite naturelle importante; ainsi que des imbroglios administratifs qui seraient créés si elle devait être adoptées;

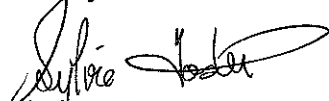
ATTENDU QUE cette proposition de redécoupage, avec ses effets pressentis, vient démontrer l'urgente nécessité d'apporter des ajustements à la *Loi électorale* pour éviter un appauvrissement de notre société;

EN
CONSÉQUENCE sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la Municipalité de Saint-Siméon :

- s'oppose fermement à ce projet de révision de la carte électorale du Québec;
- demande au parlement du Québec à ce qu'une révision en profondeur des éléments de réflexion et de décision soit entreprise immédiatement par le législateur, révision incluant dans sa forme des éléments de calcul en rapport avec l'occupation dynamique du territoire québécois et respectant la droit à la représentativité de chacun, nonobstant son milieu de vie;
- qu'un mémoire en ce sens soit préparé, pour être remis aux responsables de la tenue de l'audition publique qui se tiendra le 4 juin prochain à Saint-Siméon.

c.c. MRC de Charlevoix-Est.

Vraie copie certifiée conforme
Donné à Saint-Siméon
ce 4 juin 2008


Sylvie Foster
Directrice générale